



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

trafic transmanche

Question écrite n° 4957

Texte de la question

M. Léonce Deprez souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés financières de la société anonyme d'économie mixte interrégionale du Transmanche dont la région Nord - Pas-de-Calais est actionnaire à hauteur de 37,5 % et assure la présidence. La société d'économie mixte a dû convoquer une assemblée extraordinaire en septembre 1997 pour examiner les moyens pour pallier l'insuffisance de ses capitaux propres par rapport au capital social et décider s'il y a lieu à une dissolution anticipée de la société en raison des résultats déficitaires de Seafrance (filiale de la SNCF) en 1996 et probables en 1997 (10 % du marché voyageurs). Précisant que l'objet de cette société est de participer au capital du GIE Transmanche pour « assurer le maintien du pavillon français dans les relations maritimes avec l'Angleterre », il demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard de ce dossier et quel est l'avenir du plan Transmanche.

Texte de la réponse

Le GIE Transmanche, créé en 1990 par la SNCF, détient la totalité du capital de la société Seafrance. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Haute-Normandie sont entrées en 1991 dans le capital du GIE Transmanche par le biais d'une société d'économie mixte commune, la SAEMIRT. La situation difficile de la SAEMIRT est due, notamment, aux fortes provisions enregistrées dans les comptes du GIE dont la vocation est d'être le holding financier du groupe Transmanche. L'assemblée générale extraordinaire de la SAEMIRT d'octobre 1997 a cependant décidé de poursuivre son activité en prenant des mesures pour reconstituer son capital. Ces mesures seront arrêtées en 1998. Un groupe de travail Seafrance/SNCF travaille actuellement sur l'opportunité de modifier les structures existantes (SAEMIRT, GIE, etc.) et fera part de ses conclusions à un comité de coordination au sein de la région Nord-Pas-de-Calais. En ce qui concerne plus particulièrement la société Seafrance, l'exercice 1996 a été particulièrement difficile compte tenu de la concurrence très vive sur le trafic transmanche. Les reports de trafic des camions ne pouvant temporairement emprunter le tunnel ont toutefois permis une légère amélioration en fin d'année. Pour 1997, les perspectives sont meilleures. D'une part, la flotte est désormais bien adaptée à la demande, et la concurrence maritime revient à un niveau plus raisonnable avec une amorce de redressement des prix. D'autre part, les gains de productivité significatifs, engagés avec le personnel en 1996, vont poursuivre leurs effets, permettant ainsi d'envisager un retour possible à l'équilibre pour l'exercice 1998. Pour accompagner les efforts internes de Seafrance, l'Etat a donné un appui budgétaire en accordant des subventions d'investissement par le canal de l'aide à la consolidation et à la modernisation du secteur. Ce mécanisme de subvention est arrivé à son terme en décembre 1997. Cependant, le Gouvernement réfléchit à un nouveau dispositif à mettre en oeuvre à compter du 1er janvier 1998 pour relayer le dispositif existant.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4957

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3521

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 719